

tée sur les événements subséquents. La Grande-Bretagne condamna le dogme du libre-échange par un vote écrasant, et fit monter au pouvoir un gouvernement national qui adopta la politique de protection pour les industries anglaises et de préférence pour les dominions. Je dis que ce changement, sans précédent dans l'histoire d'aucun pays, a été influencé par l'attitude prise par les premiers ministres des dominions à la Conférence de Londres, en 1930; et je veux démontrer que celui qui blâme le premier ministre du Canada, blâme aussi les premiers ministres des autres dominions, car l'Australie, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande, la Rhodésie, l'Irlande, en un mot tous les dominions qui furent représentés par leurs premiers ministres à la Conférence de 1930, parlèrent dans le même sens que le premier ministre du Canada.

Les honorables sénateurs de la gauche ont grandement changé de sentiment—les mêmes amours n'émeuvent plus les mêmes cœurs. Jusqu'aux élections de 1930, ils étaient de fervents adeptes de la préférence impériale, mais aujourd'hui ils n'ont que du doute et de l'hésitation et se demandent si la préférence impériale est une si bonne chose, après tout. L'honorable chef de l'Opposition dans cette Chambre disait hier que, si nous devons commercer au sein de l'Empire au détriment de nos affaires avec les pays étrangers, nous n'aurions pas accompli grand-chose, et aurions agi d'une manière propre à soulever le ressentiment de notre peuple. Pourtant, il se vantait, en 1930, qu'il transférerait un commerce d'une valeur de \$200,000,000, des Etats-Unis à la Grande-Bretagne. Ces deux thèses ne sont pas compatibles.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai bien cité 13 pays avec lesquels nous avons commercé, mais les Etats-Unis ne sont pas de ce nombre.

L'honorable M. TANNER: Mon honorable ami ne peut nier maintenant ce qu'il a dit hier. Sa pensée est très claire. Voici sa déclaration:

Honorables sénateurs, nous essayons maintenant d'importer, des pays qui font partie de l'Empire britannique, des marchandises que nous importions autrefois d'ailleurs. S'il ne nous était pas possible de faire davantage, cela ne contribuerait que bien peu à notre avancement vers la prospérité; mais nous espérons échanger plus de marchandises.

En 1930, mon honorable ami y allait de tout cœur lorsqu'il considérait de notre grand avantage de transférer des Etats-Unis à l'Angleterre un commerce d'une valeur de \$200,000,000. Aujourd'hui, il n'y va qu'à demi-cœur. Il n'y voyait alors aucun danger, parce que M. King était premier ministre. Aujourd'hui, il considère que nous sommes bien me-

L'hon. M. TANNER.

nacés parce que M. Bennett est premier ministre et a réussi à conclure des accords commerciaux avec les nations-sœurs de l'Empire. Savoir qui est le premier ministre change beaucoup la face des choses.

L'honorable M. LEMIEUX: Est-ce que mon honorable ami pense réellement que quelqu'un envie la position de premier ministre en ce pays?

L'honorable M. TANNER: L'honorable sénateur qui vient de parler ne devrait pas modifier ses vues à demi, mais les transformer du tout au tout. Il lui faudrait extirper toutes ses anciennes idées. Peut-être alors se remettra-t-il, mais il n'y aura d'espoir pour lui qu'après que cette transformation aura été accomplie.

L'honorable leader de la gauche (l'honorable M. Dandurand) déclare que notre indépendance fiscale pourrait être menacée par les accords britanniques. Le chef de l'Opposition dans une autre Chambre partage les mêmes craintes. Mon honorable ami dit que nous nous lions pour cinq ans, et il craint que nous ne nous mettions dans une position dangereuse. Bien, ce n'est qu'une question de degrés, parce que, lui et ses collègues de l'ancien gouvernement, ont conclu traité sur traité et nous les ont présentés en disant: "Les voici, vous ne pouvez y changer un iota, acceptez-les tels qu'ils sont, ou rejetez-les". Ces traités fixaient le tarif aux mêmes conditions que font les accords de la Conférence, quoique peut-être pour un temps plus court. Le gouvernement de mon honorable ami a conclu un traité avec les Indes Occidentales sans consulter ceux qui savaient ce qu'on aurait dû y inclure. Nous fûmes obligés de construire des vaisseaux et de les mettre en service, je crois, pendant 10 ans, et en ce moment nos déficits de ce chef sont de \$900,000 à \$1,000,000 par année. Le gouvernement de ce temps flanqua ce contrat sur les tables des deux Chambres en disant: "Acceptez-les tels qu'ils sont, vous ne pouvez les changer".

Si un tel procédé était acceptable, où serait le tort de conclure des accords pour cinq ans avec la Grande-Bretagne et nos nations-sœurs, les Dominions? Je n'y vois aucune objection, car si je comprends bien la question, c'est de la plus grande importance que ces accords soient conclus pour une certaine période de temps défini. Si nous devons ouvrir de nouvelles voies de commerce et de négoce, si nous sommes pour avantager commercialement l'Angleterre au détriment des Etats-Unis et d'autres pays étrangers, nous devons être assurés que les nouvelles conditions reposeront sur un certain degré de stabilité. Il est inutile de créer un débouché commercial, si l'on ne prend